

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

03/05/2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 3 mai 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

80-05-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Julie L'Homme, appuyée par Martin Berger et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 8.2 Déneigement saison 2020-2021 – Autorisation du paiement de la retenue de 10%
- 8.3 Octroi d'un mandat de services professionnels pour une étude géotechnique du rang Saint-Yves
- 8.4 Octroi du contrat pour des travaux reliés au ponceau près du 1401 Bord de l'Eau
- 8.5 Épandage d'abat-poussière
- 9. **SERVICE D'URBANISME**
- 9.1 Rapport des permis
- 10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.1 Création et mise sur pied d'un comité en lien avec la Politique des Aînés
- 10.2 Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 10.3 Entente intermunicipale relative à la délégation de compétence pour la fourniture de services de transport collectif
- 10.4 Répartition uniformisée des pertes d'eau – RARC
- 10.5 Recensement de la population de 2021
- 10.6 Budget supplémentaire pour le camp de jour 2021
- 11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
- 11.1 Résolution d'appui de la Ville de Sorel-Tracy – mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
- 12. **VARIA OUVERT :**
- 12.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 374-2020
- 12.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

81-05-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

82-05-21

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 6 avril 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 83-05-21 **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021**
- Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 20 avril 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.
- Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Martin Berger
Et résolu
- D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- Aucune question reçue.
- 84-05-21 **5.1 APPROBATION DES COMPTES**
- Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 au montant de 73 141,90 \$.
- Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.
- Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
- Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 au montant de 73 414,90 \$.
- La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 6.1 RAPPORT DU MAIRE**
- Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'avril.
- 6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS**
- Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.
- 7. CORRESPONDANCE**
- Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 3 mai 2021).
- 8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**
- Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 a été remis aux élus pour information.
- 85-05-21 **8.2 DÉNEIGEMENT SAISON 2020-2021 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE DE 10%**
- Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu
- Que ce Conseil autorise le paiement de la retenue de 10% au montant de 8 410,42 \$ (incluant les taxes applicables) à la Ferme GAD Brouillard inc.

relatif au déneigement pour la saison 2020-2021. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-33000-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

86-05-21

8.3 OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU RANG SAINT-YVES

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé souhaite réaliser des travaux de réfection du rang Saint-Yves.

Considérant qu'afin de procéder à la conception et à la détermination des travaux à exécuter, il est requis d'obtenir de l'information sur les sols en place.

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a obtenu des prix pour effectuer l'étude géotechnique.

Considérant la réception de deux (2) soumissions.

Considérant la recommandation de notre ingénieur

En conséquence

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

D'octroyer un mandat de services professionnels à la firme « Les Laboratoires de la Montérégie inc. » au montant de 12 600\$ plus taxes pour la réalisation de l'étude géotechnique du rang Saint-Yves et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

87-05-21

8.4 OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX RELIÉS AU PONCEAU PRÈS DU 1401 BORD DE L'EAU

Considérant que des travaux doivent être réalisés sur un ponceau près du 1401, rang Bord de l'Eau, afin d'y ajouter une section de ponceau de chaque côté de la route et d'y replacer 3 sections.

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter de la pierre afin de stabiliser les talus.

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a demandé des prix à trois (3) entreprises pour effectuer ces travaux.

Considérant les prix reçus.

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu

Que le Conseil octroie à la compagnie « Groupe Horizon », le contrat pour ajouter deux sections de ponceau, replacer trois sections et ajouter de la pierre afin de stabiliser les talus au montant de 8 051,18\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

88-05-21

8.5 ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Considérant la soumission de « Les Entreprises Bourget inc. » datée du 12 avril 2021 au montant de 1 497,50 \$ plus les taxes applicables.

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Patrick Godin

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'épandage d'abat-poussière sur une section du chemin des Brouillard et du rang Thiersant à « Les entreprises Bourget inc. », au montant de 1 497,50\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SERVICE D'URBANISME

9.1 RAPPORT DES PERMIS

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique quatre (4) permis ont été émis pour la période d'avril 2021.

10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

89-05-21

10.1 CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ EN LIEN AVEC LA POLITIQUE DES AÎNÉS

Considérant qu'il y a lieu de constituer un comité local en vue d'être une municipalité amie des aînés (MADA)

Considérant que ce comité élaborera une politique municipale des aînés ainsi qu'un plan d'action MADA.

En conséquence,

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

D'autoriser la création d'un comité local en vue d'élaborer la politique municipale des aînés ainsi qu'un plan d'action MADA et que les membres du comité soient : Manon Bujold et Pierrette Bélisle, Denis Benoît, maire Martin Berger, conseiller, Chantal Girard, agente de développement en loisirs et de la directrice générale Karine Lussier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

90-05-21

10.2 AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par Patrick Godin

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant

- des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

91-05-21

10.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF

Considérant qu'à la suite de l'adoption en février dernier par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel du plan de transport régional, la MRC a présenté un projet d'entente intermunicipale relative à la délégation de compétence pour la fourniture de services de transport collectif à sa séance du 21 avril 2021.

Considérant que ce projet d'entente a été transmis à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

Considérant que la municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt à conclure une telle entente.

Considérant qu'un tel plan de transport facilitera grandement tous les types de déplacements (pour le travail, des fins personnelles, la pratique de loisirs, l'accès aux services de santé ou d'éducation, etc.) et pourra ainsi devenir une excellente source de rétention et d'attraction pour toutes les municipalités de la MRC et, simultanément pour toutes les entreprises de la région, indépendamment de leur envergure et de leur secteur d'activités.

Considérant qu'il est donc dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Aimé et de ses citoyens de souscrire à cette entente pour le service de transport collectif régional et interrégional.

Il est adopté à l'unanimité

Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé exprime son intérêt à conclure une entente intermunicipale pour déléguer à la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel l'exercice des compétences en matière de transport pour le service de transport collectif régional et interrégional conformément aux termes du projet d'entente transmis par la MRC à la suite de sa séance du 21 avril 2021.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC ainsi qu'à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

92-05-21

10.4 RÉPARTITION UNIFORMISÉE DES PERTES D'EAU – RARC

Considérant la réception du tableau de répartition uniformisée des pertes d'eau 2020;

Considérant qu'une perte d'eau est présente d'année en année;

Considérant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que des actions doivent être mises en place afin d'éviter des pertes d'eau;

Considérant l'impact financier de cette répartition uniformisée des pertes d'eau pour chaque municipalité membre de la RARC;

Considérant que selon cette répartition, une municipalité a avantage à avoir des pertes d'eau;

Considérant que la perte d'eau de la RARC devrait être répartie entre les municipalités de façon équitable;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé demande à la RARC de modifier le calcul de répartition des pertes d'eau entre les municipalités de façon équitable;

Que cette résolution soit transmise à chaque municipalité membre de la RARC et à chaque élu siégeant sur le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

93-05-21

10.5 RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

94-05-21

10.6 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LE CAMP DE JOUR 2021

Considérant que des mesures sanitaires prescrites par la CNESST doivent être respectées.

Considérant que du matériel doit être acquis afin de respecter lesdites mesures.

Considérant que les municipalités ont reçu l'an passé une aide financière Covid-19 pour ainsi faire face aux dépenses reliées à la pandémie.

Considérant que le Comité des Loisirs a déposé un budget révisé pour la tenue du camp de jour.

En conséquence

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé s'engage à défrayer les coûts supplémentaires pour la tenue du camp de jour estimés à 7 000 \$ à parts égales avec la municipalité du Village de Massueville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

95-05-21

11.1 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA VILLE DE SOREL-TRACY – MOBILISATION DES MUNICIPALITÉS POUR UNE RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'appui de la Ville de Sorel-Tracy concernant la mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux.

Après discussion sur le sujet et considérant que le Conseil municipal de Saint-Aimé partage les motifs invoqués dans la résolution numéro 2021-04-199 de la Ville de Sorel-Tracy.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Martin Berger
Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé appuie la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. VARIA OUVERT

12.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO 374-2020

Le conseiller Sylvain Boisselle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 374-2020-01 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 374-2020 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement numéro 374-2020-01 est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

96-05-21

12.2 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre.

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre.

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société.

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Il est unanimement résolu

De proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

97-05-21

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h49.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît